

Genève, le 10 mai 2016

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la République et canton de Genève,
et des Services industriels de Genève (SIG)

GEothermie 2020

Premiers résultats prometteurs pour le développement de la géothermie à Genève

Après deux ans de prospection du sous-sol genevois dans le cadre du programme GEothermie 2020, SIG et l'Etat de Genève dévoilent leurs premiers résultats. Cinq zones du canton réunissent les conditions géologiques propices à la géothermie de moyenne profondeur de même que certaines nappes d'eau souterraines peu profondes. Le programme GEothermie 2020, piloté par l'Etat de Genève et mis en œuvre par SIG, démarre cette année la phase de prospection détaillée.

Les Services Industriels de Genève (SIG) et l'Etat de Genève dévoilent aujourd'hui les premiers résultats du programme GEothermie2020. Cinq zones regroupent les caractéristiques géologiques idéales à la géothermie: des roches calcaires, poreuses et perméables, parcourues par des failles, dans lesquelles l'eau circule facilement. Ces réservoirs d'eau chaude sont situés à des profondeurs de l'ordre de – 500m à – 3'000m, donc à des températures de 25 à 120°C.

Les cinq zones favorables à la géothermie de moyenne profondeur sont situées :

- dans la Champagne genevoise,
- du secteur Veyrier – Troinex à Meyrin,
- de Puplinge à Versoix,
- dans la région des Trois-Chêne,
- dans la région du Mandement.

Le programme GEothermie2020 se déroule en trois phases successives: prospection, exploration et exploitation. Dès 2016, la phase de prospection détaillée impliquera de nouvelles campagnes géophysiques, mais aussi des premiers forages de contrôle. Ces derniers permettront d'être plus précis, d'une part, sur l'intérêt des zones géologiques et, d'autre part, de réduire les risques lors des forages exploratoires prévus dès 2018.

« Il s'agit d'une première étape encourageante pour développer la géothermie de moyenne profondeur, se réjouit Christian Brunier, directeur général des Services Industriels de Genève. SIG pourra ainsi développer à moyen terme des réseaux de chauffage et de refroidissement alimentés avec l'eau chaude, énergie renouvelable, produite localement et non polluante. »

Ces résultats sont le fruit de deux ans d'études sur le terrain. Le sous-sol du bassin genevois a été entièrement cartographié grâce à des tests de géophysiques réalisés sur une longueur de 75 km dans 30 communes genevoises et 8 vaudoises. Ces données ont été digitalisées et modélisées en 3D par

l'Université de Genève. C'est sur ces cartes en 3D que sont apparus des réservoirs d'eau intéressants pour développer la géothermie.

Autre bonne nouvelle : les études de terrain ont révélé que certaines nappes d'eau souterraines peu profondes (de – 10m à – 100m) permettraient de développer la géothermie de faible profondeur.

« Les nappes phréatiques utilisées pour la géothermie ne sont pas les mêmes que pour l'eau potable, a précisé le conseiller d'Etat Luc Barthassat. Les nappes du Genevois et de l'Allondon sont des sites protégés et ne peuvent en aucun cas être mis à contribution pour la géothermie. Assurer l'accès à l'eau potable aux Genevois reste notre priorité. »

Le programme GEothermie 2020 s'intègre dans le cadre de la planification énergétique du canton. Différents usages se profilent : chauffer de nouveaux quartiers résidentiels, comme les Vergers, ou des quartiers déjà bâtis ou en mutation, comme La Praille – Acacias – Vernets (PAV), des serres de fruits et légumes pour les maraîchers ou alimenter des procédés industriels.

Pour le conseiller d'Etat Antonio Hodgers, «la géothermie constitue une source d'énergie locale, propre, renouvelable et disponible en continu. Son développement représente un objectif prioritaire de la politique cantonale, afin de réduire notre consommation de ressources fossiles et d'accroître notre indépendance énergétique.»

Cette transition énergétique est accompagnée d'un projet de loi sur les ressources du sous-sol en cours de rédaction au sein du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA). Ce texte a pour but de garantir un cadre légal adapté à l'exploitation durable des ressources qui se trouvent sous nos pieds.

Le programme GEothermie2020, piloté par l'Etat de Genève et mis en œuvre par SIG, fait ainsi l'objet d'un accompagnement minutieux à tous les niveaux, ce qui permet de maximiser les chances de projets à venir.

Liens pour télécharger photos et graphiques :

http://www.sig-ge.ch/nous-connaître/relations-medias/Documents/20160510_geothermie_graphiques.pdf

Contacts Médias :

- Véronique Tanerg, Relations publiques et porte-parole SIG. Tel. 079.103.17.68
veronique.tanerg@sig-ge.ch
- Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du DETA, par l'intermédiaire de Thomas Putallaz, secrétaire général adjoint. Tel. 079.417.09.69.
- Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du DALE, par l'intermédiaire de Rafaèle Gross-Barras, chargée de communication. Tel. 022 327 94 24 ou 076 313 01 25.